Le Gras

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE.

Cne
FRC
8226

MELUN, le 22 floréal an 10 de la République française.

Le Préfet du département de Seine et Marne,
Le Secrétaire général de la préfecture,
Les Membres du Conseil de préfecture,
Les Membres du tribunal criminel, et de première instance;
Les Maire et Adjoints de la ville de Melun,
Les Chefs d'administrations, et autres Fonctionnaires publics résidants au chef-lieu du département,

Aux second et troisième Consuls.

CITOYENS CONSULS,

DEMANDER au Peuple français si *Napoléon* BONAPARTE sera Consul à vie, c'est lui demander s'il veut que la gloire et le bonheur de la France soient durables. Ah! sans doute, il ne peut y avoir qu'un vœu sur cette importante question. En y répondant, Citoyens Consuls, nous ne croirons pas nous acquitter envers le premier Consul du tribut de reconnoissance que nous devons aux bienfaits qu'il a si rapidement versés sur notre Patrie, nous ne ferons qu'ajouter à cette dette sacrée que nos cœurs seuls peuvent lui payer. Dans la solemnité de ce nouveau contrat, toutes les charges sont pour le Génie qui nous a sauvés, tous les avantages sont pour nous.

Daignez agréer, Citoyens Consuls, notre reconnoissance pour le bienfait signalé que la France reçoit de vous par l'initiative que vous venez d'exercer. Elle égale le respect que nous portons aux plus intimes co-opérateurs des travaux de *Bonaparte*.

(*Suivent les signatures.*)

Les Maire et adjoint secretaire de la Mairie Membre du Conseil Municipal et autre fonctionnaire publique

après avoir entendu la lecture de l'adresse qui précède, voulant aussy faire connoître qu'ils regardent comme un nouveau bienfait la proposition contenüe dans l'arrêté des Consuls du vingt de ce mois, s'empressent de consigner ici leur adhésion aux sentimens exprimés dans cette adresse et ont signé

Jean Le Gras le premier maire

(provenant de la Commune de St Just, Canton de Maugis, où j'étais instituteur de 1905 à 1914, et retiré par mes soins d'un amas de paperasses destinées au feu.)

Maugis

846